

Arrêté du 25 mars 2009
modifiant l'arrêté du 5 avril 2006 modifié portant
nomination à la Commission d'examen des pratiques
commerciales

NOR : ECEC0904929A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services,

Vu le livre IV du Code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment son article L 440-1 ;

Vu les articles D 440-1 et suivants du Code de commerce portant organisation de la Commission d'examen des pratiques commerciales ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2006 modifié par les arrêtés du 15 novembre 2006, du 8 février 2007, du 29 novembre 2007, du 16 juillet 2008 et du 9 octobre 2008 portant nomination à la Commission d'examen des pratiques commerciales,

ARRÊTENT :

Article 1^{er} – Mme Martine JODEAU, conseiller d'État, est nommée membre de la Commission d'examen des pratiques commerciales, en remplacement de M. Marc EL NOUCHI.

Article 2 – Le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le 25 mars 2009

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Christine LAGARDE

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des
petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services

Hervé NOVELLI